



## Rutpure cdd par l'employeur pour un cdi

Par **johanna\_paris**, le **24/01/2008** à **14:24**

bonjour

je suis en CDD dans mon entreprise depuis le 5 fevrier 2007, d'abord pour un CDD de 9 mois, reconduit de 9 mois par un avenant.

Mon CDD court donc jusqu'au 31 juillet 2008.

Lors de la reconduction de mon CDD, j'ai demandé à toucher ma prime de précarité pour les 9 premiers mois, mon employeur m'a dit que je toucherai tout à la fin des 18 mois, même s'il me proposait un CDI ensuite puisque la limite des 18 mois étant atteinte nous resignerions un nouveau contrat.

Or, mon employeur vient de m'annoncer qu'ils souhaitait me faire un CDI avant la fin de mon CDD, avec une évolution de poste (j'aurai donc un poste "supérieur" à mon poste actuel) Est-ce considéré comme une reconduction de CDD en CDI meme si le poste n'est pas le même ? ou comme un nouveau contrat ?

Est-ce que je perds ma prime de précarité (pour les 9 premiers mois également ?)

Puis-je demander à ce que nous fassions un nouveau contrat et non un avenant (puisque poste différent), ce qui me permettrait de toucher ma prime ?

Merci par avance de vos réponses, j'aimerais arriver avec une argumentation claire devant mon employeur !

Question annexe : une évolution de poste doit-elle toujours etre accompagnée d'une augmentation de salaire ?

Merci

Johanna